

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-032

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS
POUR L'INSTRUCTION DE L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Madame Josiane SICCARDI, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Par convention signée en décembre 2016 entre la commune du Pradet et la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale, la Ville dispose de la réservation de logements sis 1 rue Pierre de Coubertin 83220 Le Pradet, au bénéfice des agents de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale, logements agréés par la Préfecture du VAR.

La livraison des appartements étant en cours, il convient de procéder à leur attribution.

Le CCAS gérant l'instruction des demandes de logements sociaux, il est proposé de lui confier l'instruction pour le compte de la Ville, des demandes présentées par la CNMSS. Cette instruction, préalable à l'attribution, sera confiée à une commission ad hoc créée à cette fin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de subvention et d'agrément délivrée par la Préfecture du VAR pour l'amélioration de deux logements sociaux propriété de la commune, sis 1 rue Pierre de Coubertin 83220 Le Pradet,

VU la convention de réservation de logements signée en décembre 2016 entre la commune du Pradet et la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale, concernant la mise à disposition de deux logements individuels et de leurs dépendances au bénéfice des agents de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- De confier au CCAS l'instruction des demandes d'attribution de logements liées à la convention signée en décembre 2016 entre la commune du Pradet et la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.